



## ASSISTANT PARTAGE

### Discipline médicale : PEDIATRIE

#### 1. Présentation synthétique de l'établissement d'accueil

Le Centre Hospitalier de Bourges, est un établissement public de santé de construction récente. Il compte 938 lits (dont 586 lits et places de MCO) répartis sur deux sites, avec un plateau technique performant comprenant deux scanners et deux IRM, trois salles de cardiologie interventionnelle, USIC et USINV, un service de réanimation de 12 lits. Une organisation en pôle est en place avec 7 pôles d'activité clinique et médico-technique et 1 pôle management et ressources. L'établissement emploie 2 000 professionnels dont 180 personnels médicaux.

Le CHB réalise 45 500 séjours en hospitalisation MCO et en ambulatoire et 212 668 venues en consultations externes. Il assure la prise en charge de 51 677 passages aux urgences et traite 81 831 dossiers de régulation médicale sur la plateforme SAMU-SDIS.

Le Centre Hospitalier Jacques Cœur est l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire du Cher regroupant les CH de Saint-Amand-Montrond, Vierzon, Sancerre et le CH spécialisé en psychiatrie George Sand.

La ville de Bourges (100 000 habitants), chef-lieu de département, est idéalement située par autoroute et par train : 1h d'Orléans, 2h de Paris et 1h30 de Tours et Clermont-Ferrand.

#### 2. Présentation synthétique du CHU de Tours

Le CHU de Tours est un établissement public de santé multi-sites qui assure également, dans le cadre d'une convention commune, la gestion des centres hospitaliers de Chinon, de Luynes, de Loches et Louis Sevestre.

Établissement support du Groupement Hospitalier d'Indre et Loire (37), regroupant 6 sites hospitaliers à Tours et ses communes environnantes, le CHU de Tours occupe une place privilégiée au sein de la région Centre Val de Loire. Avec 1 999 lits dont 1429 en MCO (médecine-chirurgie-obstétrique), le CHU est le premier établissement de la région de par le nombre d'hospitalisations réalisé (16,6% des hospitalisations de la région Centre Val de Loire et 49% des hospitalisations d'Indre-et-Loire en 2016.) Par ailleurs, le CHU présente une forte attractivité pour des patients habitant en dehors du département (29% du total des hospitalisations) et de la région (7% du total des hospitalisations).

Toutes les activités y sont pratiquées, en ambulatoire et en hospitalisation, et représentent plus de 155 864 séjours et 388 709 venues en consultations externes.

Le CHU assure la prise en charge de plus de 100 000 passages aux urgences adultes et pédiatriques et traite 249 000 appels sur la plateforme de régulation du SAMU.

Le CHRU rémunère 9 500 personnes. Il est le 1er employeur de la région. Lieu d'insertion professionnelle et tremplin pour l'avenir, le CHU de Tours accueille chaque année près de 2000 stagiaires.

#### 3. Présentation du service de l'établissement d'accueil

##### Nom du service : Pédiatrie-néonatalogie

Pôle de rattachement : Femme-enfant

Chef de service : Dr Nathalie HUBERT - [nathalie.hubert@ch-bourges.fr](mailto:nathalie.hubert@ch-bourges.fr) - 02.48.48.49.52.

Composition de l'équipe médicale : 3 PH de spécialité pédiatrique, 1 PH de médecine générale

Nombre de lits : 20 lits d'hospitalisation complète en pédiatrie (dont 4 de soins continus) + 12 de néonatalogie (dont 3 de soins intensifs) + 3 lits d'HDJ pédiatrique (oncologie, endocrinologie, allergologie + hébergement chir)

Nombre de places :

Plateau technique :

Autres :

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>4. Présentation du service du CHU de Tours</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <p><b>Nom du service : Médecine Pédiatrique</b></p> <p>Pôle de rattachement : Enfant</p> <p>Chef de service (Prénom, NOM, mail, téléphone) : <b>Pr François LABARTHE</b>, labarthe@univ-tours.fr, 02 47 47 38 18</p> <p>Composition de l'équipe médicale : 1 PUPH, 1 MCU-PH, 12 PH, 2 CCA, 1 Assistant Spécialiste</p> <p>Nombre de lits : 48 lits HC (8 lits USC, 4 lits chir cardiaque, 20 lits spécialités pédiatriques, 16 lits Unité Saisonnière),</p> <p>Nombre de places : 4 lits HDJ</p> <p>Plateau technique : Hôpital Pédiatrique (bloc opératoire, radio avec IRM et TDM, service d'urgences, réanimation de spécialités, ...)</p> <p>Autres : 2 centres de référence maladies rares (Maladies Héréditaires du Métabolisme et Mucoviscidose), 3 centres de compétences (cardiopathies congénitales, maladies digestives rares, pneumologie)</p> |
| <b>5. Missions confiées</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Activité de Pédiatrie générale (HC, HDJ, CS).</li> <li>2) Avec possibilité d'avoir une activité de surspécialité pédiatrique : Gastro-nutrition, pneumologie (dont mucoviscidose), endocrino-diabétologie, maladies métaboliques, infectiologie, allergologie, ...</li> <li>3) Participation aux gardes (Urgences pédiatriques) et astreintes (du service)</li> </ol>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>6. Les compétences à développer</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Gestion de l'hospitalisation complète (USC, pédiatrie générale, unité saisonnière, pas d'activité de cardio qui est gérée à part de manière autonome), sous la responsabilité d'un PH senior.</li> <li>2) Possibilités de développer des compétences dans une des surspécialités citées au-dessus.</li> </ol>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>7. L'organisation de la permanence des soins</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <p>- <b><u>Dans l'établissement d'accueil :</u></b></p> <p>Gestion de secteur dans la journée : 1 PH avec 1 à 2 internes en pédiatrie et HDJ, 1 PH assurant les consultations non programmées avec 1 interne ou FFI, 1 PH en néonatalogie, 1 PH en maternité, l'assistant pourra assurer 1 secteur à la place d'1 PH</p> <p>1 PH ou l'assistant d'astreinte opérationnelle la nuit et les WE</p> <p>- <b><u>Au CHU de Tours :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion de la salle dans la journée (dans chaque unité : 1 PH senior, 1 assistant ou CCA, des internes et externes dédiés)</li> <li>- Un médecin d'astreinte la nuit et les WE (l'assistant ne participe qu'aux astreintes du WE)</li> <li>- Participation aux gardes d'urgences médicales (2 gardes/mois)</li> </ul>                                                   |
| <b>8. Les valences (enseignement/ recherche)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Enseignement quotidien auprès des internes et externes, cours au personnel paramédical.</li> <li>2) Recherche clinique : Participation à de multiples PHRC et autres projets de recherche clinique dans tous les domaines de la pédiatrie.</li> </ol>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>9. Les moyens à disposition de l'assistant (plateau technique, plages de bloc opératoire etc...)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Bureau de consultation, possibilité d'activité au bloc d'endoscopie (digestif)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>10. Logement par l'établissement d'accueil</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Oui                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>11. Perspectives de recrutement dans l'établissement d'accueil à l'issue de l'assistanat partagé</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Oui                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>12. Rémunérations, prime d'exercice territorial</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <p>Votre employeur sera la CHU de Tours.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Traitement de base : réglementation statutaire</li> <li>- Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif</li> <li>- Prime d'Exercice Territorial : en fonction des modalités de partage du temps de travail</li> <li>- Rémunération réglementaire de la participation à la permanence des soins</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>13. Prise en charge des frais de déplacement</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

|                                                                                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Oui                                                                                                            |
| <b>14. Outils favorisant la collaboration entre les deux équipes médicales accueillant l'assistant partagé</b> |
| Pas d'outil formalisé mais collaboration étroite très ancienne et échanges réguliers.                          |